

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 29 janvier 2024

Délibération n°2024/022

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 46 Votants : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette sous la présidence de Monsieur DURANTON Robert, Vice-Président de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 23 janvier 2024

MEMBRES PRESENTS :

ANJOU	Mr DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie - Mr SOLMAZ Kénan
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André –Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry - Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT BARTHELEMY	Mr BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARAD Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe – Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mr RULLIERE Claude – Mme CHOUCHANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	Mr MOUCHIROUD Robert

SALAISE SUR SANNE

SONNAY
VERNIOZ

Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD
Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
Mr LHERMET Claude
Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr MONTEYREMARD Christian pouvoir à Mr MONTEYREMARD Axel – Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme GRANGEOT Christelle pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie - Mr BERHAULT Yann pouvoir à Mr CHAMBON Denis – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine - Mr PAVONI Jean François pouvoir à Mme DUGUA Isabelle - Mr ILTIS Laurent pouvoir à Mr DURIEUX Jean Luc - Mme HAINAUD Marie-Christine pouvoir à Mme BONNET Josette - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr PEY René – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent - Mr MERLIN Olivier pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine - Mme RABIER Christine pouvoir à Mr GENTY Philippe -

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann – Mr ANDRE Sébastien – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle – Mr PERNOT Bernard – Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Sport - modification du programme de travaux et de l'enveloppe financière pour la rénovation du centre aquatique Aqualone

Pour faire suite au diagnostic technique et énergétique de l'espace Aquatique Aqualone réalisé en 2022, EBER CC a engagé une opération de renouvellement des installations du site visant :

- Rendre plus attractif le site vieillissant du point de vue sportif et ludique,
- Pérenniser l'ouvrage en améliorant techniquement l'installation.
- Répondre aux objectifs du plan Climat-Air-Energie engagé par EBER,
- Respecter le décret tertiaire en diminuant de manière drastique les consommations d'énergie,

Aujourd'hui l'opération est au stade de la phase d'Avant-Projet Détaillé (APD).

Des choix sportifs, techniques et environnementaux amènent aujourd'hui à une augmentation du programme des travaux ayant des conséquences sur le budget global de l'opération, qui passe de 4 150 000 € HT (APD de base) à 6 290 000 € HT (APD + plus-value et aléas).

L'écart du montant de l'enveloppe s'explique entre autres par :

- Une augmentation des travaux de base composé, pour partie, de la rénovation du carrelage des plages du hall bassin et de la rénovation complète du toboggan existant.
- Une augmentation du coût de la maîtrise d'œuvre, passant de 8.3% à 11.46%.
- L'ajout de plus-values ludiques et sportives, environnementales et techniques. Ces travaux supplémentaires n'ont en effet pas pu être pris en compte dans le cadre de la DSP, comme prévu initialement, pour cause de difficulté d'amortissement au titre du contrat de délégation.
- Une augmentation de l'enveloppe de la partie « aléa » et des autres études connexes au projet.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant les faits ci-dessus exposés,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A la majorité de ses membres,**

APPROUVE les modifications apportées au programme du projet de renouvellement des installations du site Aqualone et ses conséquences sur le montant global de l'opération, telles que présentées en séance,

VALIDE la poursuite de l'opération,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD